



#cohésionsociale

**AGIR
CONTRE LA
PAUVRETÉ**

CADRAGE FORMATION PLAN PAUVRETÉ

PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

CONTEXTE

LA PAUVRETÉ N'EST PAS UN ÉTAT MAIS UN PROCESSUS.

LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PORTE UN VASTE CHANTIER POUR ENDIGUER LA PAUVRETÉ EN FRANCE. DES BUDGETS SONT ALLOUÉS POUR AIDER LES PROFESSIONNELS ET INSTITUTIONS À FORMER LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, LES AIDER À VALORISER LEUR TRAVAIL ET À MONTER EN COMPÉTENCES POUR FAIRE FACE À UNE PAUVRETÉ EN FORTE ÉVOLUTION. UNIFORMATION ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS POUR ENCOURAGER LA FORMATION DE CES PROFESSIONNELS, ET AINSI, PARTICIPER COLLECTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE CE FLÉAU.

À noter :

les formations hors cadre, c'est-à-dire ne répondant pas à l'un des axes définis par le gouvernement, ne pourront bénéficier d'une prise en charge financière.

PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pour une meilleure prise en compte de la participation de toutes les personnes écoutées et accompagnées, la formation des travailleurs sociaux doit permettre le développement de nouvelles pratiques. Celles-ci favorisent la reconnaissance de tous contributeurs comme citoyens, en droit de connaître les enjeux et les résultats de ce dans quoi ils sont engagés.

Une démarche citoyenne

La participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Les expériences individuelles favorisent la construction d'une parole, d'un projet collectif et commun. Les participants doivent donc être écoutés, acquérir de nouvelles compétences, valoriser leur expérience... Les participants doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. Autant de sujets à prendre en compte par les travailleurs sociaux lors des accompagnements de leurs publics, qu'ils soient demandeurs de participation ou non.

Les publics concernés par ces formations

Les travailleurs sociaux ; de tous niveaux, y compris l'encadrement.

Il est fortement conseillé que la formation soit co-construite et co-animée avec des personnes accompagnées ou l'ayant été.

Objectif et axes de la formation

LA VALORISATION DU TRAVAIL SOCIAL ET SON ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX TERRITORIAUX

LES MODULES DE FORMATION DEVRONT INTÉGRER :

- ▶ **La présentation des grands axes de la stratégie nationale et des cinq engagements inscrits dans celle-ci.**
- ▶ **Les leviers de réussite à la mise en œuvre : participation des acteurs, rénovation du travail social, pilotage territorial...**
- ▶ **La mise en perspective du rôle du travailleur social :**
 - quelles sont les évolutions attendues en matière de pratiques professionnelles ?
 - quelles sont les réflexions à conduire dans les organisations pour créer un environnement favorable ?

▶ Axe spécifique « participation des personnes accompagnées » :

Interroger les représentations sociales et lutter contre les stéréotypes. Fournir des apports théoriques, politiques et expérientiels en lien avec les 4 objectifs décrits ci-après.

Les connaissances à acquérir ou renforcer

ORGANISATION PRÉCONISÉE : DEUX SÉQUENCES DE 2 JOURS, ESPACÉES DE 1 À 3 MOIS POUR ASSIMILER ET EXPÉRIMENTER SUR LE TERRAIN.

1. CONNAÎTRE LES ENJEUX ET LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Comprendre et analyser les mutations sociétales, connaître les politiques sociales, les associations et groupes de personnes accompagnées, les instances et les rapports du Conseil supérieur du travail social et du Haut Conseil du travail social.)

2. INTÉGRER ET RENFORCER LA DIMENSION PARTICIPATIVE DANS LA RELATION AUX PERSONNES

Instaurer la confiance sur une base égalitaire, réinstaller la réciprocité et la co-construction du projet de la personne sur toute la durée de l'accompagnement, optimiser son travail en collectif, favoriser l'expression des personnes, connaître les pairs

3. METTRE EN RELATION CETTE APPROCHE AVEC LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Inscrire ces enjeux dans sa pratique, analyser son positionnement, identifier les postures et les méthodes favorisant la prise en compte des participations, identifier les ressources de la personne et de son entourage, réaliser des actions co-construites, adapter sa communication et contribuer à faire évoluer le projet de l'institution.

4. FAVORISER LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET DE SAVOIRS LIÉS AU PARCOURS DES PERSONNES.

Identifier, mobiliser, valoriser les ressources de la personne, utiliser les savoirs disponibles, s'appuyer sur la définition du travail social et sur les savoirs expérientiels, aider à dépasser le registre des témoignages pour tendre vers une expertise.

Modalités pédagogiques : la participation de personnes accompagnées est indispensable, dans les mêmes conditions contractuelles que les autres intervenants. Cette co-construction est au cœur du dispositif, travaillée en amont, elle dépasse le témoignage et croise expériences et apport théorique. Les outils peuvent varier : jeux de rôle, interrogation des pratiques, échanges d'expériences...



Pour prendre connaissance de l'intégralité de la note de cadrage officielle : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_de_cadrage_participation_des_personnes.pdf